

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

Aujourd'hui, neuf avril deux mil dix-neuf, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par pli postal qu'une séance ordinaire du conseil aura lieu à la Mairie, le jeudi dix-huit avril deux mil dix-neuf à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

- 1) Approbation des procès-verbaux des séances des 21 février et 28 mars 2019 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Admission en non-valeur –
- 6) Cession d'un bail à ferme –
- 7) Modalités de location du Trait d'Union –
- 8) Financement des dépenses de renouvellement des collections de la médiathèque –
- 9) Création d'un groupement de commande concernant des marchés de maintenance, d'entretien et de vérification des équipements et installations –
- 10) Participation à la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe du CDG pour le risque prévoyance –
- 11) Participation à la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe du CDG pour le risque statutaire –
- 12) Création d'un poste d'animateur Principal de 1^{ère} classe à temps complet –
- 13) Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet –
- 14) Information sur les D.I.A. signées –
- 15) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

Le Maire
Etienne ROECKEL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROECKEL Etienne
<u>Adjoint</u>	ROEHLLY Sylvie OHL André MUTHS Richard WERNERT Annie
<u>Conseillers</u>	KLEINMANN Jean-Jacques – REGNIER Clarisse – ALBECKER Bernard – DIEBOLD Marie-Josée – FORR Nadine – HUSS Frédéric – MALOT Gaël – MUGLER Christelle – MUTHS Christine – PENDL Raymonde – SPRAUER Alain – WINTER-KNECHT Didier – ZILLIOX Angèle.
<u>Excusés</u>	GROSS Francis a donné procuration de vote à OHL André – BLANCK Denis a donné procuration de vote à PENDL Raymonde – MEYER Nathalie a donné procuration de vote à ROEHLLY Sylvie – MOURER Nathalie.

Commune

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Il ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 21 février et 28 mars 2019 -

Les Procès-Verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance –

Monsieur André OHL est désigné secrétaire de séance.

3. Communications du Maire –

22 février

- Rendez-vous avec l'entreprise WOLFF en Mairie.

25 février

- Réunion de la Commission développement Economique à la C.C.B.Z.
- Réunion du Conseil Communautaire à la C.C.B.Z.

26 février

- Réunion du Comité Syndical de l'ATIP à l'Hôtel du Département.

27 février

- Réunion de la Commission d'Appel d'Offres au SDEA à SCHILTIGHEIM.
- Réunion du Comité Syndical PETR au Caire à HAGUENAU.

28 février

- Réunion de la Commission d'Aménagement Foncier en Mairie.
- Projet de territoire - réunion de restitution par l'ADEUS à la C.C.B.Z.

01 mars

- Rendez-vous avec Monsieur SITBON de STRADIM concernant le lotissement les « Hauts de la Zorn ».

02 et 03 mars

- Inauguration de la Médiathèque Le « Trait d'Union ».

04 mars

- Réception des travaux du nouveau cimetière.
- Réunion du Bureau de la C.C.B.Z.

05 mars

- Rendez-vous avec Monsieur DUTHOIT et Monsieur LIEUTIER, architectes du « Trait d'Union » en Mairie.
- Carnaval de HOERDT.

06 mars

- Choix des pavés chez KRONIMUS pour la place de la Mairie.
- Réunion de la Commission PLU en Mairie.

07 mars

- Vernissage de l'exposition « Hommage à Gustave Stoskopf » à la Fibule à BRUMATH.

09 mars

- Conférence – débat / inauguration de l'exposition « Martin Luther King, un prophète pour notre temps »

10 mars

- Puces des Couturières à l'Espace W.

11 mars

- Réception des travaux d'aménagement de la voirie – MZA de HOERDT.
- Réunion de chantier réseau d'eau, place de la Mairie.
- Grand Débat National à l'Espace W.

12 mars

- Rendez-vous avec Monsieur Thierry BONN.
- Réunion de chantier réseau d'eau, rue de la République à HOERDT.
- Conseil d'école élémentaire.
- Conseil de Fabrique au presbytère.

13 mars

- Rendez-vous au Moulin avec Monsieur VINCENT Julien du SDEA pour la présentation du projet d'aménagement du bras de contournement du moulin à Monsieur MEYER.
- Réunion de la Commission Bibliothèque.

14 mars

- Visite du « Trait d'Union » par les Joyeuses Retrouvailles.
- Réunion du Comité Syndical PETR au Caire à HAGUENAU.

15 mars

- Rendez-vous avec Madame Laurence PFLUMIO en Mairie.
- Réunion de la Commission d'Aménagement Foncier en Mairie.

16 mars

- Soirée années 80 à l'Espace W.

18 mars

- Réunion de la Commission d'entretien des circuits découverte en Basse Zorn à la C.C.B.Z.
- Réunion du Comité de pilotage mutualisation à la C.C.B.Z.
- Réunion du Bureau de la C.C.B.Z.

19 mars

- Réunion de chantier réseau d'eau, rue de la République à HOERDT.
- Réunion MAPAD à la C.C.B.Z. avec ARCHETYPE.
- Réunion de la Commission Finances à la Mairie.

20 mars

- Réunion de chantier travaux d'aménagement de la voirie – MZA de HOERDT.
- Réunion de la Commission d'Aménagement Foncier en Mairie.

21 mars

- Rendez-vous avec l'entreprise SCHERRER et l'architecte au « Trait d'Union ».
- Réunion du Comité Syndical de l'ATIP à BISCHHEIM

22 mars

- Assemblée Générale du Crédit Agricole au Centre Culturel de HOERDT.

23 mars

- Nettoyage de Printemps.
- Concert de l'ES au PMC.

25 mars

- Réception des réseaux secs à KURTZENHOUSE.
- Assemblée générale de GROUPAMA à l'Espace W.

26 mars

- Réunion de la Commission d'Aménagement Foncier au Centre Culturel de HOERDT.

27 mars

- Réunion de la Commission Communication en Mairie.

28 mars

- Réunion du Centre de Gestion à la Mairie de ROESCHWOOG.
- Réunion du Bureau PETR.
- Conseil Municipal, vote du budget.

29 mars

- Conseil d'école maternelle.
- Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

30 mars

- Concert de la Musique Municipale à l'Espace W.

01 avril

- Réunion de la Commission du Bassin Versant de la Zorn à HOCHFELDEN.
- Rendez-vous avec Monsieur KUNTZ Bernard président du Tir.
- Rendez-vous avec Madame POSTAL concernant une problématique de places de stationnement d'un permis de construire.
- Réunion du Conseil Communautaire à la C.C.B.Z.

02 avril

- Réunion de chantier réseau d'eau, rue de la République à HOERDT.

03 avril

- Réunion à la Mairie de MUNDOLSHEIM avec l'EMS au sujet de l'interconnexion des réseaux d'eaux de REICHSTETT à MUNDOLSHEIM.
- Rendez-vous avec Monsieur Pascal SIEFFER de l'ES.

04 avril

- Rendez-vous avec Monsieur AUBIN de l'entreprise MEA (cuisine du Trait d'Union) en Mairie.
- Pose de la première pierre de la résidence séniors à l'Espace W.
- Rendez-vous avec l'entreprise BEREST concernant le lotissement « Les hauts de la Zorn » à la C.C.B.Z.

- Rendez-vous en Mairie avec les parents d'un enfant non vacciné, scolarisé à l'école maternelle.
- Réunion de travaux MAPAD à la C.C.B.Z.

05 avril

- Assemblée Générale de l'UNIAT à l'Espace W.

09 avril

- Réunion de la Commission d'Aménagement Foncier à la Mairie.
- Réunion de chantier réseau d'eau, rue de la République à HOERDT.
- Rendez-vous avec Monsieur RUGRAFF de R-GDS pour la présentation du bilan 2018 à la Mairie.

10 avril

- Réunion de chantier eau potable place de la Mairie.
- Rendez-vous avec Marianne ZINCK en Mairie.

11 avril

- Rendez-vous en Mairie avec l'entreprise URBAFLUX et Didier ROUSSEL de la C.C.B.Z concernant la barrière de contrôle pour le parking de la Mairie.
- Conférence des Maires du PETR à SOULTZ SOUS FORÊT.

12-13-14-15 avril

- Voyage à BERLIN avec le Conseil Municipal.

16 avril

- Rendez-vous avec Madame KLOTZ pour le feu d'artifice du 14 juillet en Mairie.
- Réunion du Comité de la Musique Municipale à l'Espace W.

17 avril

- Réunion de l'Amicale des Maires

18 avril

- Projet de territoire - réunion à la C.C.B.Z.

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –

L'Adjointe Sylvie ROEHLLY informe l'assemblée qu'elle a participé aux événements et réunions suivantes : Conseil d'école maternelle, concert de la Musique Municipale, chasse aux œufs avec le CME, réunions du Conseil Communautaire, pose de la première pierre à la résidence séniors, réunion de la Commission Jeunesse de la C.C.B.Z, réunions du Conseil Intercommunal des Jeunes, réunions sur le pacte social petite enfance à la C.C.B.Z, réunion de la Commission Finances à la C.C.B.Z, après-midi récréative avec les Joyeuses Retrouvailles au Trait d'Union, réunion du CME, soirée année 80 organisée par le Handball club, Conseil d'école élémentaire, Grand Débat National à l'Espace W en présence du député Vincent THIEBAUT, visite de Kronimus pour le choix des pavés de la place de la Mairie, réunion de la Commission PLU, inauguration du Trait d'Union, réunion de la Sous-Commission d' Aménagement Foncier et Petit Déjeuner Enfants Espoir du Monde.

L'Adjoint André OHL a participé aux réunions de la Commission Communale d'Aménagement Foncier à la Mairie de WEYERSHEIM et de HOERDT, à l'inauguration du Trait d'Union, à la visite de Kronimus pour le choix des pavés de la place de la Mairie, à la réunion du budget du Conseil Municipal et a effectué des chiffrages pour la signalisation.

L'Adjoint Richard MUTHS a participé à une réunion avec Madame Sandrine BADJECK de la C.C.B.Z à l'Espace W au sujet de la manifestation Basse Zorn à l'An Vert.

Il informe les conseillers que nous constatons un déficit de 4 000€ de la régie photovoltaïque par rapport à l'année dernière, que la machine à glaçons du Trait d'Union est installée à l'Espace W et qu'il y a eu un problème sur la machine à laver la vaisselle lors de l'Assemblée Générale de Groupama.

La préparation des travaux pour les écoles se fera pendant les grandes vacances.

L'Adjointe Annie WERNERT informe l'assemblée qu'elle a participé à diverses réunions : réunion du Bureau à la Solidarité à HOERDT, réunion de la Commission Bibliothèque, réunion du conseil de solidarité et de développement avec le Conseil Départemental à BRUMATH, après-midi récréative avec les Joyeuses Retrouvailles, rendez-vous avec l'assistante sociale - Madame BALLY, réunions de la Commission aide à la personne à la C.C.B.Z, et pose de la première pierre à la résidence séniors. Elle a visité des aînés à l'occasion de leurs anniversaires.

5. Admission en non-valeur –

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 0,1€ due par Dexia-Sofaxis-Sofcap car la somme est inférieure au seuil de poursuite.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE A l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme désignée ci-dessus.

6. Cession d'un bail à ferme –

Le Maire Etienne ROECKEL informe l'assemblée que M. Félix MEYER souhaite reprendre l'exploitation de son père Jean-Marc MEYER qui loue les parcelles suivantes à la commune.

- Section 74 parcelle 168 – Waehlteile – 200,25 ares
- Section 74 parcelle 169 – Waehlteile – 199,28 ares

Il conviendrait d'autoriser la cession du bail liée à la mutation des terres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

AUTORISE à l'unanimité, la cession du bail.

AUTORISE à l'unanimité, le maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

7. Modalités de location du Trait d'Union –

Monsieur le Maire propose de fixer les modalités d'occupation du Trait d'Union.

- Pas de location aux particuliers
- Location gratuite aux associations locales
- Location payante aux associations ou autres organismes externes

Tarifs :	Rez-de-chaussée sans cuisine	:	300 €
	Rez-de-chaussée avec cuisine	:	500 €

- Etat des lieux avant/après occupation
- Convention d'occupation + chèque de caution de 500€ que la location soit gratuite ou payante

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à la majorité des voix (20 voix POUR et 1 ABSTENTION – Mme Christine MUTHS) d'adopter les modalités de location ci-dessous.

8. Financement des dépenses de renouvellement des collections de la médiathèque –

Afin de répondre aux critères d'affiliation à la BDBR il convient de fixer un montant minimum de dépenses communales pour les acquisitions d'ouvrages à 2€/habitant et par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE A l'unanimité, de fixer les dépenses communales de renouvellement des ouvrages de la médiathèque à 2€/habitant et par an.

9. Création d'un groupement de commande concernant des marchés de maintenance, d'entretien et de vérification des équipements et installations –

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn est engagée depuis 2015 dans une démarche de mutualisation avec ses communes-membres.

Un Schéma de Mutualisation a été arrêté le 14 décembre 2015 en Conseil Communautaire. Plusieurs axes de mutualisation ont été mis en avant, parmi lesquels la commande publique.

Un recensement a montré de grandes disparités de coût concernant les contrats de maintenance, d'entretien et de services.

Dans un but d'optimisation, tant en terme financier que de ressources humaines et d'organisation, il est envisagé de mettre en place un groupement de commande avec les communes intéressées.

Les prestations retenues dans un premier temps sont au nombre de sept :

- Contrat de vérification des paratonnerres
- Contrat d'entretien et de révision des cloches et horloges des églises
- Contrat de location et d'entretien des machines à affranchir
- Contrat de vérification périodique des équipements sportifs
- Contrat de vérification des systèmes de sécurité incendie (extincteurs, désenfumage et alarme incendie)
- Contrat de maintenance des défibrillateurs
- Contrat de maintenance des ascenseurs.

La mise en place de ce groupement s'inscrit dans le cadre de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, permettant à une ou plusieurs personnes publiques et une ou plusieurs personnes morales de droit privé de se regrouper pour choisir le ou les même(s) prestataire(s) et réaliser ainsi des économies d'échelle.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé. La convention définit les modalités de fonctionnement du groupement, notamment en désignant un coordonnateur parmi les membres du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Il est proposé que la Communauté de communes de la Basse-Zorn assure la fonction de coordonnateur du groupement et soit ainsi chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

Chaque membre du groupement s'engagerait à signer, avec l'attributaire commun, un marché à hauteur de ses besoins propres, à le lui notifier et à s'assurer de sa bonne exécution. Dès lors, un acte d'engagement serait établi par membre du groupement.

Il est proposé que la convention soit généraliste, avec pour objet la maintenance, l'entretien et les vérifications des équipements et installations. Chaque prestation ferait l'objet d'une annexe à la convention, détaillant notamment les membres prenant part au marché concernant cette prestation.

Conformément à l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient également de constituer une Commission d'appel d'offres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes de la Basse-Zorn, comprenant un membre de chacune des communes hormis Bietlenheim, pourrait être désignée en tant que Commission d'Appel d'Offres du Groupement et il y serait adjoint un représentant de Bietlenheim qui serait appelé à siéger avec voix consultative.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité, la création d'un groupement de commande ;
A P P R O U V E à l'unanimité, le projet de convention constitutive du groupement ayant pour objet la maintenance, l'entretien et les vérifications des équipements et installations entre la Communauté de Communes de la Basse Zorn et ses communes-membres, à savoir Bietlenheim, Geudertheim, Gries, Hoerd, Kurtzenhouse, Weitbruch et Weyersheim, dans les conditions susvisées ;

C H A R G E le Maire de signer la convention ;

C H A R G E le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

C H A R G E le Maire de signer toutes les pièces nécessaires aux opérations (marché, demande de subvention, ...).

10. Participation à la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe du CDG pour le risque prévoyance –

Il est proposé de donner mandat au Centre de Gestion pour procéder pour notre compte à une demande de tarification pour un contrat d'assurance prévoyance.

Il prendra effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 6 ans sera être géré sous le régime de la capitalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

DONNE mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

AUTORISE le Maire à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. Participation à la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe du CDG pour le risque statutaire –

Il est proposé de donner mandat au Centre de Gestion pour procéder pour notre compte à une demande de tarification pour un contrat d'assurance statutaire.

Le contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office et invalidité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie contractée en service, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Il prendra effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 4 ans et sera géré sous le régime de la capitalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

CHARGE à l'unanimité, le Centre de gestion du Bas-Rhin de procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir les risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020.
- Régime du contrat : capitalisation.

P R E N D A C T E que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité / l'établissement puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2020.

12. Création d'un poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet –

Le Maire informe l'assemblée que Madame Janique GUBELMANN, Animateur Principal de 2^{ème} classe, peut bénéficier d'un avancement au titre de la promotion sociale au grade d'Animateur Principal de 1^{ère} classe.

Aussi, il est proposé, à compter du 1^{er} juin 2020, de créer le poste à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé de Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E A l'unanimité, la création d'un poste d'Animateur Principal de 1^{ère} classe au sein de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2020.

D É C I D E de supprimer le poste d'Animateur Principal de 2^{ème} classe ;

D E C I D E de modifier le tableau des effectifs en ce sens au 1^{er} janvier 2020.

A U T O R I S E le Maire à signer tous les actes y relatifs.

13. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet –

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps non-complet 27 heures/hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2019 sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

- AUTORISE à l'unanimité, la création d'un d'adjoint technique contractuel aux conditions citées ci-dessus, à compter du 1^{er} mai 2019.
- PREND ACTE que l'agent percevra, à compter de sa nomination, le régime indemnitaire lié au grade.
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs en ce sens.
- AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

14. Information sur les D.I.A. signées –

Le Conseil Municipal prend connaissance des D.I.A. signées depuis la dernière séance :

- 30A rue des Fossés – appartenant à POSTAL Laurence et VANDROEMME Freddy.
- 3 rue des Jardins – appartenant à MUESS Olivier et POPPE Valérie
- 44 rue Baldung Grien – appartenant à KÜSSWIEDER François.

15. Divers –

Sous ce point, il était question de diverses affaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h15.